



Publié sur le site internet de  
la commune  
le 9 décembre 2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
-----  
Ville de THONON-les-BAINS  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
-----  
**DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration

En exercice : 11  
Présents : 10  
Absents : 1  
Pouvoirs : 0  
Votants : 10

-----  
**Réunion du mercredi 29 novembre 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf novembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.*

**Etaient présents,**

**MM. les membres élus :** M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT,

**MM les membres nommés :** Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD Mme Eléonore PIERRON, Mme Brigitte RAMBAUT,

**Etaient absents excusés, .**

**MM. les membres élus :** Mme Catherine PERRIN,

**Secrétaire de Séance**

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL\_231129\_03

## FINANCES

### OBJET : BUDGET ANNEXE 2023 : Décision modificative n ° 1

Il est proposé la décision modificative n °1 afin de procéder à des réajustements de crédits proposés et récapitulés sur l'état ci-dessous.

#### FONCTIONNEMENT

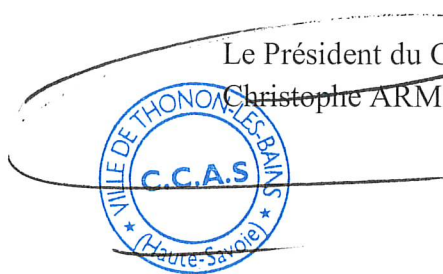
IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	section			
011/61118	H	2 000,00		Administration Générale : Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour mise en conformité RGPD
012/64111	H	30 000,00		Complément dépenses de personnel
016/6161	H	3 430,99		Complément crédits assurance - dommage aux biens
018/7488	H		35 430,99	Complément subvention d'équilibre par le budget principal
		<b>35 430,99</b>	<b>35 430,99</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents, sur proposition de Monsieur le Président de séance, la proposition présentée.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET

Le Président du C.C.A.S.  
Christophe ARMINJON



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*